

FEDERATION EUROPEENNE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE



EUROPEAN
FEDERATION
FOR FAMILY
EMPLOYMENT
& HOME CARE

SOMMAIRE

JANVIER 2018

■ CADRE POLITIQUE EUROPEEN

1. **INSTITUTIONS:** la Bulgarie prend la tête de la présidence tournante de l'UE, quelles priorités en matière d'emploi et affaires sociales ?
SOMMET EUROPEEN:
2. Engagement symbolique des Etats Membres en faveur de l'Europe sociale à Göteborg
3. Le Président français fait des propositions sur la convergence du salaire minimum
4. **CONSEIL EUROPEEN:** conclusions adoptées sur la dimension sociale
5. **ELECTIONS EUROPEENNES:** en France, un projet de loi pour une circonscription européenne unique

■ EUROPE SOCIALE

6. **SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (SEDS):** point d'actualité
7. **EMPLOI:** La Commission veut actualiser le cadre européen pour les relations contractuelles entre employeurs et employés

■ FINANCEMENTS EUROPEENS

8. **POST-2020:** un fonds européen pour promouvoir le "capital humain"

■ CONSULTATIONS PUBLIQUES

9. **PROTECTION SOCIALE:** la Commission lance la deuxième phase de la consultation

■ AGENDA EUROPE

■ NOMINATIONS

■ CADRE POLITIQUE EUROPEEN

1. INSTITUTIONS: la Bulgarie prend la tête de la présidence tournante de l'UE, quelles priorités en matière d'emploi et affaires sociales ?

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Depuis le 1^{er} janvier 2018 La Bulgarie a succédé à l'Estonie à la présidence du Conseil de l'Union européenne.
2. Contrairement aux autres pays de l'Est, les Bulgare sont majoritairement pro-européens mais le pays est très corrompu. Il aura donc six mois pour faire ses preuves.
3. Le programme de travail a été dévoilé. En matière d'emploi et affaires sociales, les sujets **petite enfance** et **handicap** seront mis à l'ordre du jour.
4. Plus concrètement, la présidence bulgare souhaite avancer sur certains dossiers que nous suivrons attentivement:
 - ⇒ **L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants.**
 - ⇒ Une conférence internationale sera organisée sur "L'avenir du travail"
 - ⇒ **Mise en œuvre** des principes du socle européen des droits sociaux.

▪ Entré dans l'UE il y a 10 ans, le pays compte 7 millions d'habitants. Contrairement à d'autres Etats d'Europe de l'Est, il est très pro-européens et les habitants aspirent à rejoindre l'Espace Schengen et la Zone Euro. Pour autant, le gouvernement est très critiqué pour son inefficacité face une corruption endémique et aura donc six mois pour redorer son image à l'échelle européenne et convaincre sur son intégration dans l'espace Schengen et, à plus long terme, dans la Zone Euro.

▪ Boïko Borissov, le Premier Ministre de centre-droit au pouvoir depuis avril 2017, a permis au pays de retrouver une certaine stabilité politique. Pour autant, ces 18 mois de présidence tournante à venir s'annoncent compliqués. En effet, après la Bulgarie, l'Autriche, qui depuis les élections de décembre 2017 a vu ses potes clés confiés à des membres de l'extrême droite, prendra la suite en juillet 2018 puis la Roumanie, dans un an.

Pour autant, contrairement aux pays du groupe de Visegrad (la Pologne, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie), la Bulgarie ne s'est pas opposée à la relocalisation des réfugiés au sein de l'UE.

Parmi les sujets chauds que le pays aura à traiter:

- ⇒ Débloquer notamment **la réforme du règlement Dublin**, qui confie la responsabilité du traitement de l'asile au premier pays où le demandeur a mis le pied. Une tâche particulièrement lourde pour les "portes d'entrée de l'Europe", comme la Bulgarie. Le gouvernement plaide d'ailleurs pour une amélioration des relations avec la Turquie, avec qui un accord migratoire a été conclu en 2016.
- ⇒ La réforme du **travail détaché**, ou encore **l'élargissement** de l'Union européenne à l'ensemble des Balkans. Un sommet UE-Balkans est d'ailleurs prévu en mai. Parmi les pays issus de l'ex-Yougoslavie et de l'Albanie, seuls la Serbie et le Monténégro mènent aujourd'hui des négociations d'adhésion avec l'UE
- ⇒ Mais aussi: le Brexit, les flux migratoires, la réforme de la gouvernance de l'euro, le futur budget pluriannuel de l'UE, entre autres. Dans le contexte du Brexit, la réduction probable du budget de l'Union après 2020 inquiète particulièrement les pays de l'Est, grands bénéficiaires de fonds européens

EN MATIERE D'EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES, la Présidence bulgare a présenté son programme de travail pour les six mois à venir. Elle semble vouloir rester dans la ligne politique de ses prédécesseurs " *trouver des solutions en matière d'emploi productif et de croissance économique durable et équilibrée*". Sont également mis à l'ordre du jour le **développement de la petite enfance** et "*apporter des réponses aux problèmes rencontrés par les personnes souffrant d'un handicap*". Elle annonce aussi vouloir "*mettre l'accent sur la jeunesse et de faire mieux correspondre les besoins en matière d'éducation, de compétences et de marché du travail*". Ne sont pour autant pas précisées les mesures envisagées.

Plus concrètement cela signifie que le gouvernement bulgare souhaite faire avancer certains dossiers que nous suivons tout particulièrement.

- ⇒ La coordination des régimes de sécurité sociale.
- ⇒ La directive du Parlement européen et du Conseil concernant **l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants**.
- ⇒ Une **conférence internationale sera organisée sur "L'avenir du travail"** (le développement de connaissances et compétences pratiques dès le plus jeune âge, les compétences correspondant aux emplois nouveaux, les nouvelles formes d'organisation du travail et la sécurité de l'emploi.
- ⇒ Adoption de la proposition de recommandation du Conseil relative à un cadre européen pour un **apprentissage** efficace et de qualité.
- ⇒ Mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux.

2. SOMMET EUROPEEN DE GÖTEBORG :

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. En novembre 2017, un sommet social européen a réuni les Etats Membres, la société civile et les institutions.
2. Le socle européen des droits sociaux (SEDS) a été officiellement proclamé.
3. Le Président français y a fait un certain nombre de propositions notamment l'introduction de conditions visant à renforcer la convergence des taux de rémunération minimums entre les États membres. Il propose également de mettre des **conditions sociales sur l'attribution des fonds structurels** et d'investissement (FESI) dans le prochain budget européen (introduction d'un ou deux **indicateurs sociaux**).

Engagement symbolique des Etats Membres en faveur de l'Europe sociale à Göteborg

- Le 17 novembre à Göteborg (Suède), les Etats Membres et les institutions européennes se sont réunis pour adopter officiellement la proclamation interinstitutionnelle sur le socle européen des droits sociaux (SEDS). C'est la première fois en 20 ans qu'un sommet est spécifiquement consacré aux questions sociales (la dernière a eu lieu en novembre 1997).
- La Commissaire Thyssen s'est voulu rassurante, expliquant que cela ne signifierait pas «une centralisation des pouvoirs». Ces commentaires s'adressaient à certains États membres, comme la Hongrie, qui avait exprimé jusqu'à la toute dernière minute des préoccupations quant au statut juridique de ce Socle.
- **Absences**: la chancelière allemande, Angela Merkel n'était pas présente en raison des pourparlers en cours pour former une coalition gouvernementale. Les dirigeants finlandais et chypriote n'y ont pas assisté non plus.

- **Sessions de travail thématiques** : Les séances de travail ont été organisées autour de trois thèmes: l'accès au marché du travail, les conditions de travail et d'emploi équitables et les périodes de transition «entre emplois» (les périodes de chômage).

A NOTER: la Commission européenne et le gouvernement suédois ont présenté le 28 novembre le rapport final sur le Sommet européen de Göteborg. Il a servi de base au Conseil européen de décembre. Il est disponible [ici](#)

3. Le Président français fait des propositions sur la convergence du salaire minimum

- Lors du Sommet de Göteborg, le Président français, Emmanuel Macron, est revenu sur les propositions qu'il a faites lors du discours de la Sorbonne notamment l'introduction de conditions visant à **renforcer la convergence des taux de rémunération minimums entre les États Membres**.
- Il a pris le temps d'exposer ses propositions pour une Europe sociale au troisième groupe de travail sur la transition entre deux emplois. Il propose notamment de mettre des **conditions sociales sur l'attribution des fonds structurels et d'investissement** (FESI) dans le prochain Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 (CFP: budget européen). Il s'agirait d'introduire un ou deux **indicateurs sociaux**. Même s'ils n'ont pas encore été décidés, il pourrait s'agir de taux de salaire minimum que les États Membres devraient respecter.

4. CONSEIL EUROPEEN: conclusions adoptées sur la dimension sociale

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Les conclusions du Conseil européen de décembre 2017 comprennent un volet social. Il y est évoqué également la mise en œuvre du SEDS au niveau national, la promotion du dialogue social et la création d'une agence européenne pour l'emploi.
2. Plus concrètement, elles reviennent sur : la lutte contre les inégalités entre les sexes; le nouvel agenda européen des compétences (renforcement des compétences des adultes en ciblant les personnes en difficulté) et création d'un réseau d'universités européennes pour accroître la mobilité et les échanges

- Le 14 décembre, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté les conclusions sur la dimension sociale, l'éducation et la culture. Cela officialise les discussions qui ont eu lieu lors du sommet social de Göteborg en novembre dernier. Ils se sont également engagés à revenir régulièrement sur le volet social, notamment en mars et juin 2018.
- En ce qui concerne la dimension sociale, les États Membres soulignent la nécessité de **mettre en œuvre le pilier européen des droits sociaux au niveau national**, tout en respectant les compétences respectives et en promouvant le **dialogue social** "à tous les niveaux".
- Les États Membres ont annoncé soutenir le programme 2018 de la Commission européenne qui a notamment l'intention de présenter le projet de création d'une **Agence européenne pour l'emploi**.
- Sont inscrits dans les conclusions:
 - La poursuite de la lutte contre les inégalités entre les sexes;

- Le renforcement des compétences européennes sur la base du **Nouvel agenda européen des compétences**;
- Des recommandations sur le **renforcement des compétences des adultes** en ciblant les personnes ayant des **difficultés** quotidiennes, tâches, telles que la lecture, l'écriture, les mathématiques ou l'utilisation d'outils numériques quotidiens.
- La volonté du Conseil d'accroître la mobilité et les échanges en renforçant le programme Erasmus + et les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur.
 - ⇒ L'objectif est de **créer une vingtaine d'universités européennes**, avec un réseau «ascendant» d'universités dans toute l'Union européenne, permettant aux étudiants d'obtenir un diplôme en combinant plusieurs études dans différents États Membres.

PROCHAINES ETAPES:

La Commission européenne devrait revenir en juin 2018 avec de nouvelles propositions pour mettre en œuvre les engagements pris lors du sommet social de Göteborg en novembre dernier. Plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernement ont affirmé qu'il existait un réel consensus parmi les Etats Membres pour renforcer le pilier européen des droits sociaux.

5. ELECTIONS EUROPEENNES: en France, un projet de loi pour une circonscription européenne unique

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. La France lance un projet de loi visant à fusionner les huit circonscriptions créées en 2003 pour les élections européenne
2. Objectif affiché: une meilleure lisibilité pour les électeurs.

Selon la communication sur le projet de loi (P JL) relatif à l'élection des représentants au Parlement européen, les huit circonscriptions fixées depuis 2003 seront à nouveau fusionnées en une seule. Le mode de scrutin ne changera pas et demeurera donc la liste élue à la proportionnelle à la plus forte moyenne avec un seuil d'accès à la répartition des sièges à 5 % des suffrages exprimés. L'objectif affiché par le gouvernement français est de "*garantir une lisibilité accrue pour l'électeur et une évolution cohérente avec la volonté de renforcer le caractère européen du scrutin*". Le projet de loi compte aussi **aligner les obligations des nouveaux eurodéputés sur celles des parlementaires français issues de la loi pour la confiance dans la vie politique**.

■ EUROPE SOCIALE

6. SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (SEDS): point d'actualité

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Le SEDS a été adopté. Il est non contraignant et n'a donc aucune force juridique. Il regroupe 3 chapitres et 20 articles
2. Malgré l'entente de façade, de nombreux eurodéputés du Groupe S&D ont émis de sérieuses réserves sur le texte. Ils appellent à des "mesures concrètes". Le débat lors de la dernière séance plénière de l'année 2017 a été animé. La Commissaire Thyssen s'est défendue en expliquant qu'il était "impossible d'avoir une politique sociale durable sans une politique fiscale durable".

- Le 17 novembre à Göteborg, les Etats Membres et les institutions européennes se sont réunis pour adopter officiellement la proclamation interinstitutionnelle sur le SEDS.
- Au **Parlement européen**, dans une lettre ouverte du 7 novembre, une trentaine de députés sociaux-démocrates ont exprimé de sérieuses réserves sur le texte. Celle-ci a été signée par les trois présidents qui appartiennent tous au groupe PPE. Les signataires de la lettre se sont indignés en soulignant qu'ils pourraient alors paraître comme des défenseurs de l'Europe sociale lors des élections européennes. Eux ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient éviter l'énumération de principes simples et ont appelé à des mesures concrètes. Cet appel n'a pas été entendu par les Etats Membres.
- Lors d'un **débat houleux en séance plénière le 13 décembre**, un grand nombre d'eurodéputés ont montré leur volonté de faire pression sur la Commission et le Conseil pour traduire en actes cette base. À la fin des débats, la Commissaire Thyssen a souligné qu'il s'agissait du début d'un processus. Elle a expliqué que la Commission utiliserait «un maximum de flexibilité» avec le pacte de stabilité et de croissance pour ne pas pénaliser les États Membres. Elle a ajouté qu'il était impossible d'avoir une politique sociale durable sans une politique fiscale durable.
- Lors du dernier **Conseil Emploi et Politique Sociale (EPSCO)**, les Etats Membres ont clarifié le statut du texte en soulignant le fait qu'il n'avait aucune force juridique tant que les mesures législatives et les actions n'avaient pas été prises à un «niveau approprié» (article 14) - définissant définitivement le caractère non contraignant de la proclamation. Beaucoup sont déçus et considèrent qu'une proclamation non contraignante n'a pas vraiment répondu aux attentes. Même si un grand nombre des différents éléments du texte ne relèvent pas de la compétence de l'Union européenne (éducation etc), nombreux critiquent en effet le fait que la Commission aurait dû aller plus loin et proposer une véritable feuille de route.
- Pour rappel, le Parlement européen a adopté un **rapport d'initiative** en janvier 2017, présenté par Maria João Rodrigues (S & D, Portugal), qui demandait l'adoption d'un protocole social.
- Le Président du Comité des régions (CdR), Karl-Heinz Lambertz, qui a participé également au Sommet a souligné la nécessité d'une Politique de Cohésion qui abordait les disparités socio-économiques, créait environ 420 000 nouveaux emplois, aidait à sortir 7,4 millions de personnes du chômage et formait 8,9 millions de personnes. Le CdR a adopté un avis sur le pilier, présenté par Mauro D'Attis (PPE, Italie), qui demandait la **création d'un fonds européen d'assurance**.

7. EMPLOI: La Commission veut actualiser le cadre européen pour les relations contractuelles entre employeurs et employés

CE QU'IL FAUT RETENIR

3. Le 21 novembre 2017, la Commissaire Thyssen a présenté sa proposition de nouvelle Directive visant à améliorer la transparence et la prévisibilité des conditions de travail. Les travailleurs domestiques sont concernés.
4. **Objectif affiché:** permettre à tous les travailleurs de bénéficier des informations de base et maintenir des conditions de concurrence équitables entre les employeurs.
5. **Concrètement:**
 - ⇒ La notion de travailleur est modifiée
 - ⇒ Le champ d'application est étendu (notamment aux travailleurs domestiques)
 - ⇒ Introduction de nouveaux droits pour les travailleurs
 - ⇒ Modernisation dans la communication
 - ⇒ Introduction du concept de «**présomption favorable**»,
 - ⇒ **Dérogations possibles** : les Etats Membres ne seront pas en mesure d'appliquer la Directive sur les contrats de moins de huit heures par mois.

La Commissaire Thyssen, a présenté le 21 décembre, son initiative de révision de la Directive «Déclaration écrite» (91/533 / CEE), qui a maintenant 25 ans. Son objectif est de moderniser les relations contractuelles entre employeurs et employés et de les rendre plus «transparentes» et «prévisibles» et d'étendre le champ d'application à de nouvelles formes contractuelles. **Les travailleurs domestiques sont ici concernés.**

Les travailleurs indépendants ne sont pas couverts par la proposition.

Quels objectif?

- Permettre aux travailleurs de l'Union européenne qui ne disposent pas des informations de base (quelle période d'essai, quels horaires de travail, droit à des formation...), en particulier les plus vulnérables, d'y avoir accès.
- Maintenir des conditions de concurrence équitables entre les employeurs.

Quelles sont les propositions?

- Tout d'abord, contre l'avis des employeurs (notamment BusinessEurope), la Commission **modifie la notion de «travailleur»**. Ainsi, *un travailleur est une personne qui fournit un service pendant une certaine période pour et sous la direction d'une autre personne qui fournit une rémunération en retour*. La définition de l'employeur a également été clarifiée, de sorte que cette fonction peut également être remplie par une ou plusieurs entités.
 - ⇒ Selon la Commission, cette définition contribuera à garantir la même catégorie pour tous les travailleurs.
- Le champ d'application de la Directive a été étendu aux travailleurs temporaires (travailleurs occasionnels et travailleurs occasionnels ou intermittents), aux personnes occupant des emplois de courte durée, **aux travailleurs domestiques**, aux travailleurs des plates-formes (Uber).
- Sont surtout introduits, de **nouveaux droits pour les travailleurs**, obligeant à inclure toute une série de nouveaux éléments dans les contrats: période d'essai,

rémunération des heures supplémentaires, informations sur le temps de travail pour les travailleurs à horaires de travail très variables et système de sécurité sociale dans lequel les cotisations sont payées. La Commission a également modifié le calendrier actuel de fourniture d'informations, qui est de deux mois, pour le rendre obligatoire dès le premier jour de travail.

- Modernisation dans la manière de communiquer: les Etats Membres devront utiliser des formats définis afin de rendre l'information plus accessible. La Commission introduit également une limite pour les périodes d'essai à six mois, sauf lorsqu'une durée plus longue est justifiée "objectivement". Les clauses d'exclusivité sont interdites et l'utilisation des clauses d'incompatibilité, restreinte.
 - ⇒ En pratique, cela signifie qu'un travailleur ne peut plus être interdit par son employeur de travailler pour une autre entreprise. Le travailleur aura la possibilité de demander un emploi plus stable à son employeur, qui sera obligé de répondre par écrit et de donner des raisons dans un délai d'un mois ou trois mois dans les cas impliquant des PME.
- **Mise en œuvre et l'application de la Directive:** la Commission prévoit que, outre les moyens légaux, une procédure administrative sera également mise en place pour remédier au manque d'informations contractuelles. La Commission introduit également le concept de «**présomption favorable**», un concept selon lequel on considérera qu'il n'y a pas de période d'essai ou que la relation de travail est permanente ou à temps plein, lorsqu'il n'est pas stipulé autrement. Il inclut également la possibilité d'imposer des sanctions aux employeurs (la Commissaire a précisé ici que les sanctions seraient définies par les États Membres).
- Contrairement aux souhaits des syndicats, **la Directive ne couvrira pas les travailleurs indépendants** car, comme l'a expliqué la Commissaire, il n'y a pas de relation contractuelle entre un employeur et un employé. Elle a ajouté que les travailleurs indépendants seraient couverts par une proposition prévue pour le printemps prochain dans le cadre de l'équité sociale.
- **Dérogations possibles à certaines dispositions.** Les Etats Membres ne seront pas en mesure d'appliquer la Directive sur les contrats de moins de huit heures par mois. Lorsque le temps de travail n'est pas indiqué (contrats zéro heure), la Directive s'applique. Le texte stipule également que les Etats membres ne peuvent pas appliquer les droits de demander une nouvelle forme de travail ou de demander une formation gratuite. Le Commissaire a déclaré que les Etats Membres peuvent développer des alternatives pour protéger les travailleurs mais à condition que le niveau de protection soit au même niveau que celui fourni par la Commission européenne.
- La Directive a été renommée "**directive sur des conditions de travail transparentes et prévisibles**"

■ FINANCEMENTS EUROPEENS

8. UE POST-2020: un fonds européen pour promouvoir le "capital humain"

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. La Commission veut créer un fond pour chapeauter les financements déjà existants pour les politiques sociales et de l'emploi.
2. Le but est de simplifier pour faciliter la mise en œuvre.
3. Une sous section du budget européen (appelé cadre Financier Pluriannuel, CFP) serait créée pour se concentrer uniquement sur l'inclusion sociale et le développement du capital humain.
4. L'objectif est de se rapprocher de la Politique régionale ou des règles communes ont été appliquées à tous les fonds structurels.

- Le 16 novembre, la Commissaire Thyssen a affirmé vouloir créer un **fonds "parapluie" pour le développement du «capital humain», après 2020** afin de soutenir les politiques sociales et de l'emploi, ainsi que le développement des compétences pour la prochaine période budgétaire. Cela se ferait sur la base de l'expérience du programme Erasmus +, qui a intégré sept fonds dans le domaine de l'éducation.
- **Trois réformes majeures** sont proposées:
 - Etablir un lien direct entre le fonds social et les réformes prioritaires convenues avec les États Membres et le processus budgétaire du semestre européen;
 - Garantir une simplification significative pour faciliter la mise en œuvre du futur instrument;
 - Créer une **sous-section du cadre financier pluriannuel post-2020, qui se concentrerait exclusivement sur l'inclusion sociale et le développement du capital humain.**
 - ⇒ Cette section pourrait comprendre tous les fonds européens dédiés au capital humain, y compris le programme Erasmus +.
- L'objectif est de **réduire la fragmentation existante** tout en augmentant la complémentarité des actions politiques ciblant différents groupes socio-économiques. Tous les fonds gérés par la DG EMPL pourraient également être intégrés dans un cadre réglementaire commun avec une série de règles «simplifiées».
- **Des règles financières et de contrôle fondamentales communes** seraient appliquées à tous les fonds européens, tandis que des règles spécifiques pourraient être introduites pour l'investissement dans le développement du capital humain.
 - ⇒ Cette proposition semble s'inspirer des services de politique régionale de la Commission (DG REGIO), qui visaient à créer une seule série de règles communes pour la politique régionale et les fonds de cohésion au cours de la prochaine période budgétaire.

■ CONSULTATIONS PUBLIQUES

9. PROTECTION SOCIALE: la Commission lance la deuxième phase de la consultation

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Lancement le 20 novembre du deuxième cycle de discussions avec les partenaires sociaux sur l'accès à la protection sociale et aux services de l'emploi pour les salariés et les travailleurs indépendants.
2. La consultation s'est clôturée le 15 janvier 2018 et peut être consultée [ici](#)
3. Une proposition sera présentée au cours du premier semestre de l'année prochaine. Il conviendra de suivre de près ce dossier.

- Le 20 novembre, la Commission européenne a annoncé le lancement du **deuxième cycle de discussions avec les partenaires sociaux sur l'accès à la protection sociale et aux services de l'emploi pour les salariés et les travailleurs indépendants**. Les partenaires sociaux ont été consultés dans le cadre de la première phase conclue en juin dernier mais la Commission souhaite lancer cette consultation publique car les travailleurs indépendants ne sont pas couverts par les partenaires sociaux
- À cette occasion, la Commissaire Thyssen, a déclaré: «*Aujourd'hui, nous lançons une autre initiative concrète dans le cadre du pilier européen des droits sociaux*». Elle a souligné le fait que les travailleurs ayant des contrats traditionnels ou atypiques "devraient être couverts par des systèmes de protection sociale sur la base des contributions qu'ils ont apportées". Elle estime que "c'est un impératif si nous voulons avoir un système de protection sociale «approprié, durable et équitable»".
- Selon la Commission, le marché du travail a considérablement évolué ces dernières années. En 2016, près de 40% des travailleurs de l'UE étaient des travailleurs indépendants ou occupaient des emplois atypiques, avec le risque de ne pas avoir suffisamment accès à la protection sociale et aux services connexes.
- La Commission souhaite donc que les partenaires sociaux l'informe s'ils sont prêts à négocier ou non (ils ont sept semaines pour répondre).

Prochaines étapes:

- ⇒ Une proposition sera présentée au cours du premier semestre de l'année prochaine.

■ AGENDA EUROPE - JANVIER A JUIN 2018

JANVIER	FEVRIER	MARS
<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 15 au 18 - Session plénière à Strasbourg 22 et 23 - réunion de la Commission EMPL¹</p> <p>■ CONFERENCE 24 - " Equilibre entre vie professionnelle et vie privée " Organisateur : la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), le Centre d'études politiques européennes (CEPS) et l'Institut national de recherche économique et sociale (NIESR) Informations disponibles ici</p> <p>30 - L'impact du chômage des jeunes sur la cohésion sociale en Europe Organisateur: CESE² et European Policy Center Informations disponibles ici</p> <p>■ EFFE 15 au 17 - Réunion des partenaires du projet européen PRODOME</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 5 au 8 - Session plénière à Strasbourg 21 et 22 et 26 et 27 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONFERENCE 24 - "Forum d'apprentissage politique sur les voies de perfectionnement: une vision pour l'avenir" Organisateur: CEDEFOP et CESE Informations disponibles ici Invitation sur demande ici</p> <p>■ EFFE Date à définir - réunion du Bureau EFFE</p> <p>POUR ALLER PLUS LOIN: 11 - élections présidentielles en Finlande et Chypre</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 12 au 15 - Session plénière à Strasbourg 21 et 22 et 27 et 28 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONSEIL 22 et 23 - Conseil européen 15 - réunion des ministres en Conseil EPSCO³</p> <p>■ CONFERENCE 1 - Présentation de l'enquête européenne sur la qualité de vie 2016 Organisateur : CESE Informations disponibles ici</p> <p>■ EFFE 12 - 2^{ème} Réunion des contributeurs du Livre Blanc 28 - Assemblée Générale puis Conseil d'orientation</p> <p>POUR ALLER PLUS LOIN: 4 - élections législatives en Italie 18 - élections présidentielles en Russie</p>
AVRIL	MAI	JUIN
<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 16 au 19 - Session plénière à Strasbourg 25 et 26 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONSEIL 17 et 18 et 23 avril - réunion informelle des ministres en Conseil EPSCO</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 2 et 3 - mini-session plénière à Bruxelles 16 et 17 - réunion de la Commission EMPL 28 au 31 - Session plénière à Strasbourg</p> <p>■ CONSEIL 17 - Sommet européen informel à Sofia</p> <p>■ EFFE 17 - Réunion du Groupe de travail informel au Parlement européen Date à définir - réunion du Bureau EFFE</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 7, 18 et 19 et 28 - réunion de la Commission EMPL 11 au 14 - Session plénière à Strasbourg</p> <p>■ CONSEIL 21 et 22 - réunion des ministres en Conseil EPSCO 28 et 29 - Conseil européen</p> <p>■ EFFE Date à définir - Conseil d'orientation</p>

¹ Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen

² Comité économique et sociale européen

³ Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" sur la politique sociale

■ NOMINATIONS

COMMISSION EUROPEENNE

- ⇒ **Mariya Gabriel** est depuis cet été la nouvelle Commissaire bulgare en charge de l'économie numérique en remplacement de Kristalina Gueorguieva partie à la Banque Mondiale. Plus jeune Commissaire européenne, parfaitement francophone (elle a fait ses études à Sciences-Po Bordeaux et est mariée à l'homme politique français François Gabriel) est proche du Premier Ministre conservateur Boïko Borissov.
- ⇒ **Christiane Canenbley** remplace **Pauline Rouch** au Cabinet du président Juncker pour travailler sur les sujets liés au marché unique numérique.
- ⇒ **Mariana Mazzucato** est la nouvelle conseillère du Commissaire Carlos Moedas (Recherche et Innovation).

PARLEMENT EUROPEEN

- ⇒ **Eva Maydell**, eurodéputée bulgare du groupe PPE est la nouvelle présidente du Mouvement européen - International. Première femme issue d'un pas d'Europe de l'Est élue à ce poste elle remplace le socialiste Jo Leinen, détenteur du poste depuis 2011. Elue au Parlement européen avant l'âge de 30 ans, elle est considérée comme la figure de proue de l'intégration européenne de la Bulgarie et comme une étoile montante de la politique bulgare à Bruxelles.
- ⇒ **Lilla Pinter** est la nouvelle assistante du Directeur Général de la Communication et porte parole du Parlement européen.
- ⇒ Laurence Bégou, l'**assistante parlementaire de Kaja Kallas (ADLE)** quittera le Parlement européen mi-janvier pour travailler au sein de la section affaires européennes et internationales de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). L'eurodéputée estonienne a aussi annoncé son intention de quitter Bruxelles en 2019 pour se présenter aux élections législatives de son pays.

FRANCE

- ⇒ Après la nomination de **Philippe Léglise-Costa** comme nouveau Représentant permanent de la France auprès de l'UE en remplacement de Pierre Sellal, **Sandrine Gaudin** a été nommée par le gouvernement français comme chef du SGAE. Elle est aussi la conseillère aux affaires européennes du Premier Ministre Edouard Philippe.
- ⇒ **Guillaume Roty** devient chef du service presse & média et porte-parole de la représentation en France de la Commission européenne. Il en était jusque là l'attaché gouvernance économique.